

Règlement Swiss Sailing Youth Classes

Objectif du document :

Ce document devrait permettre à SwS de reconnaître éventuellement une nouvelle Youth Class selon des critères précis et objectifs. Cela permettra à SwS de rester attentive à l'émergence de nouvelles classes de jeunes espoirs pour construire l'avenir de la voile sportive. Ce document pourrait également permettre à SwS de retirer une des classes actuelles de sa structure de classes si elle manque de dynamisme et ne répond plus à certains des critères de reconnaissance.

SwS considère toujours qu'il est essentiel de concentrer les ressources sur un nombre défini de Youth Classes, mais souhaite en même temps rester ouverte à l'évolution des différentes disciplines.

Division des groupes d'âge et des classes reconnues :

Les Youth Classes sont divisées en U21/25, U19 et U15. L'année de naissance est prise en compte pour le calcul de l'âge.

Les classes U21/25 sont des classes olympiques avec des activités pour les jeunes (la limite d'âge des jeunes est définie directement par les règles de la classe). Selon les critères de sélection de Swiss Sailing Team, elles sont soutenues dans la tranche T4 du système FTEM.

Les classes U19 sont les Youth Classes regroupant des athlètes âgés de moins de 19 ans et reconnues par World Sailing dans le cadre des Championnats du Monde de Voile Jeunes. Selon les critères de sélection de Swiss Sailing Team, elles sont soutenues dans la tranche T2-T3 du système FTEM.

Les classes U15 sont des classes regroupant des athlètes âgés de moins de 15 ans préparant à l'activité U19 et reconnues comme classe d'intérêt pour les jeunes dans la tranche F1-T1 du système FTEM.

En plus des classes déjà présentes, SwS peut accepter et reconnaître d'autres classes d'un grand intérêt national dans les groupes d'âge U21/25-U19-U15 si elles répondent aux critères suivants. Limitées au temps de préparation, les classes sélectionnées aux Jeux olympiques de la Jeunesse pourraient être reconnues comme Youth Classes.

Critères de reconnaissance des classes supplémentaires :

Tous les critères suivants doivent être remplis pour qu'une classe soit reconnue par Swiss Sailing comme une Youth Class :

1. Reconnaissance en tant que classe Swiss Sailing :

Une classe doit être reconnue comme association de classe suisse selon les critères définis par Swiss Sailing.

Direction Swiss Sailing

2. Youth Class :

Cette association doit remplir les conditions suivantes :

- Le comité de l'association doit défendre une politique en faveur de la jeunesse qui soit en harmonie avec celle de SwS (cf. document : "LIGNES DIRECTRICES SwS").
- Désigner un membre de son comité pour représenter la classe auprès de SwS. Ce membre doit collaborer avec le responsable du département Youth de Swiss Sailing dans les domaines suivants :
 - Définition d'un programme visant à promouvoir la formation et le développement des jeunes navigateurs/trices et coureurs/euses de la classe.
 - Définition des règles de sélection pour les championnats d'Europe et du monde.
 - Recherche de talents et échange d'informations entre l'association de classe et SST.
 - Annonce à SwS du lieu et des dates d'un championnat de Suisse de classe, au plus tard le 30 septembre de l'année précédant le championnat.
 - Annonce des dates du championnat de Suisse aux points en synergie avec les événements prédéfinis de SwS et de SST.
 - Participation à la réunion annuelle entre SwS et les classes.

3. Diffusion au niveau suisse :

Le nombre total de membres, inscrits auprès de l'association de classe suisse, doit être d'au moins 30 membres répartis dans au moins 4 régions de Swiss Sailing (la région 9 est exclue) avec au moins 8 membres par région.

4. Diffusion au niveau international :

- Youth Olympic Classes
- Classes reconnues par World Sailing aux Championnats du Monde de Voile Jeunes
- Classes reconnues par les fédérations nationales de 5 pays européens, dont au moins 2 pays limitrophes de la Suisse (à l'exclusion du Liechtenstein).

5. Programme et régates

- Organisation d'un programme de régates en Suisse conformément aux exigences du règlement de Swiss Sailing pour les associations de classe (classe A). Mise en place d'un "Championnat de Suisse par points" annuel avec un classement séparé pour les juniors, qui doit comprendre au moins 15 navigateurs/trices ou équipes juniors classés,
- Participation des navigateurs/trices ou équipes juniors suisses à des compétitions à l'étranger selon les critères suivants
- Participation cumulée au cours de la saison d'au moins 10 coureurs/euses ou équipes (qui peuvent être les mêmes) qui ont participé à
- Au moins trois régates organisées dans au moins trois pays européens,
- Participation cumulée au cours de la saison de 2 navigateurs/trices ou équipes au Youth Sailing World Championship, au championnat du monde Juniors, au championnat d'Europe Juniors.

Demande de reconnaissance

Une association de classe qui demande la reconnaissance officielle de sa classe comme Youth Class par SwS doit en faire la demande par écrit à SwS. Le Comité Central de Swiss Sailing est responsable de la vérification et de l'acceptation de l'association en tant que Youth Class.

La demande doit être accompagnée de documents démontrant que les critères de reconnaissance sont remplis ou expliquant que l'un des critères ne peut être rempli. Une demande reçue par SwS après le 30 septembre (ou dont les pièces justificatives n'ont pas été remises à cette date) ne pourra pas être prise en compte en vue d'une reconnaissance pour l'année suivante.

Exceptions :

SwS peut exceptionnellement reconnaître officiellement une association en tant que Youth Class, même si l'un des critères n'est pas entièrement rempli. L'association de classe doit s'engager à remplir tous les critères deux ans après la reconnaissance, à moins qu'elle ne prouve qu'elle n'est pas en mesure de remplir certains critères.

SwS peut révoquer la reconnaissance d'une Youth Class si un ou plusieurs des critères susmentionnés ne sont plus remplis dans un délai de deux ans.

La révocation de la reconnaissance ne peut être décidée qu'après une réunion avec le responsable du département Youth de SwS et le membre désigné de l'association de classe.

Le retrait du statut de classe A par Swiss Sailing entraînera la perte immédiate de la reconnaissance de la part de SwS.

Ce document est intégré dans le Concept de Promotion de la Relève.

Riccardo Giuliano
Responsable Département Youth

La version anglaise de ce document tient lieu de texte original et c'est lui qui fera foi en cas de divergence d'interprétation d'ordre linguistique.